

N°	Objet	PROTOCOLE DE CHARGEMENT
1	Rendez-vous	Sera pris au moins 2 j.o. avant et en accord avec TOUS les concernés.
2	Matières	Voir fiche produit, mais en principe que les matières en polyamide 6 Seules pollutions admises sont eau douce et salée. Les autres objets ou matières seront facturés selon le tarif en vigueur.
3	Entreposage	De préférence sous abris mais toujours sur sols durs.
4	Emballages suggérés (au choix) PERDUES NON RETOURNABLES	a) Bigbags de 1 m3 ou +, fermé entièrement. b) Balles pressées. c) Sacs pe translucides admis, sacs pe noirs, avec notre accord mais à éviter) d) Fourniture des emballages à la demande.
5	Marquage	Chaque origine (lieu ou identité du remplisseur, bateau) par marquage indélébile et visible sur l'extérieur des emballages.
6	Densité m3/tonne	Maximum 7 m3 la tonne par emballage. 85 m3 = 12,1 tonnes
7	Volume camion	Au moins de 85 m3, à vérifier avant le chargement. Tautliner habituel de 100 M3.
8	Poids Total Autorisé	À vérifier avant le chargement. (PTA du camion)
9	Équipement camion Type tautliner	Toujours à toiture amovible pour permettre le chargement par le haut Les parois sécurisés avec des ridelles et planches pour éviter le ballonnement et permettre de tasser convenablement. Sanglage recommandé.

10	Charge complète	Sera considérée comme telle dès que le chargement en place empêche l'ajout d'autres emballages ou que le PTA soit atteint.
11	Durée	Maximum 2 heures par lieu de chargement.
12	Moyens suggérés	Chariot élévateur ou engin télescopique ou autre permettant de positionner les emballages de manière satisfaisante pour permettre le chargement complet en bonnes conditions et respectant toutes les normes de sécurité nécessaires et sur place.
13	Pesage	Avant et après le chargement de manière à obtenir le poids total chargé dans le camion.
14	Comptage	Le nombre et la description des objets chargés.
15	Documents	À compléter et signer impérativement avec les remarques éventuelles. CMR et ticket de pesage, annex VII pour les exportations en UE
17	Rapport	Constat à faire s'il y a des remarques pour le chargeur et le destinataire. A remettre dans les délais les plus brefs, par écrit ou verbal.
18	Différents	Tout empêchement de parfaire le chargement selon ce protocole à notifier sur le document de transport officiel pour prise en compte.
19	Pénalités	Toutes dérogations aux instructions pourra donner lieu à des pénalités financières selon les actions et responsabilités de chacun. Les marchandises polluées seront triées et acheminées en déchetterie aux frais du fournisseur selon tarif en cour mis à disposition sur demande.

20 Références camion Chaque camion est référencé par Filets Recyclage.